



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat met au concours le nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe

L'Etat de Vaud maître d'ouvrage a publié un appel à candidature selon le règlement SIA 142 en vue du concours d'architecture et d'ingénierie pour la réalisation du nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Marais sur la plaine de l'Orbe. Cette procédure initiale se clora le 27 mars par la sélection d'une cinquantaine de bureaux d'architectes participant au concours proprement dit, qui sera lancé le 23 avril prochain suivant une procédure à deux degrés. Doté d'une enveloppe globale de 279 millions de francs, le futur bâtiment augmentera les capacités du Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV) de 410 places supplémentaires de détention en régime fermé à l'horizon 2026.

Le projet des Grands-Marais s'inscrit dans la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires, adoptée en 2014 par le Conseil d'Etat. Situé sur une parcelle propriété de l'Etat à proximité nord-ouest des actuels Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), ce nouvel établissement pénitentiaire contribuera à maîtriser la surpopulation carcérale, à renforcer la prise en charge des personnes détenues ainsi qu'à favoriser leur réinsertion sociale, objectifs qui constituent le fondement de la politique pénitentiaire du Canton. Il permettra également de garantir un cadre de travail adéquat aux collaborateurs et aux partenaires concernés.

Une commission de projet composée de spécialistes a établi la programmation des locaux et surfaces nécessaires. La future construction pourrait être réalisée techniquement en deux étapes; elle accueillera à son terme jusqu'à 410 personnes détenues en exécution de peine privative de liberté, en exécution anticipée de peine et en détention avant jugement. Conçu de manière fonctionnelle et flexible pour s'adapter à l'évolution de la population carcérale et aux besoins futurs en matière de détention, le projet intègre en outre des impératifs environnementaux et énergétiques, tant dans sa mise en œuvre que son exploitation.

Le Grand Conseil a octroyé en septembre 2018 un crédit d'étude de 12 millions de francs, qui permet de financer l'actuel concours d'architecture et d'ingénierie anonyme, à deux degrés, en procédure sélective (SIA 142), ainsi que le développement du projet lauréat jusqu'au début des travaux. L'appel à candidatures a

été publié le 21 février sur le site www.simap.ch. Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura, le jury est constitué notamment de Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, de Philippe Pont, directeur général des Immeubles et du patrimoine, ou encore de l'architecte tessinois Mario Botta.

La procédure se déroulera en 3 étapes. Dans un premier temps, le jury entend sélectionner au maximum 50 bureaux d'architectes sur la base de critères d'aptitude fixés. Les candidats sélectionnés participeront au 1er degré du concours qui s'attachera à l'élaboration des concepts. Le jury désignera un maximum de 8 bureaux, qui devront s'adjoindre les compétences d'ingénieurs afin d'étoffer leur pool et participer alors au 2e degré du concours. Le projet lauréat devrait être présenté en mars 2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 février 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS